



COTELUB

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SUD LUBERON

NOUVEAU SERVICE

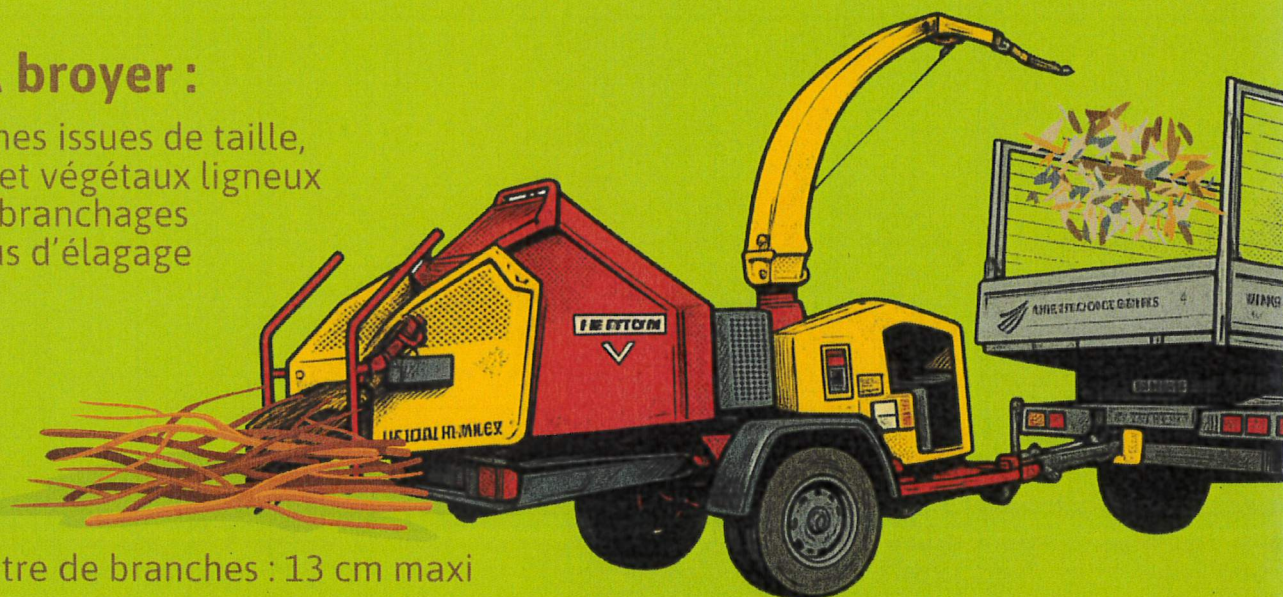
à compter du 21 octobre 2026

BROYAGE À DOMICILE

Du lundi au vendredi
réservé aux Particuliers

A broyer :

Branches issues de taille,
Haies et végétaux ligneux
Petits branchages
Résidus d'élagage



Diamètre de branches : 13 cm maxi
Volume maxi à broyer : 5m³



Rôle du broyat :

- Conserver l'humidité du sol et limiter les arrosages,
- Réduire la pousse des mauvaises herbes,
- Protéger les plantations du chaud et du froid,
- Enrichir naturellement la terre en matière organique.

Tarifs

34€ vous gardez le broyat

70€ vous faites évacuer
le broyat

Comment s'y prendre

Connectez-vous sur
www.cotelub.fr

Choisissez votre formule
Prenez RDV



Entreprise locale d'activités nouvelles
contact@elan-jouques.com
www.elan-jouques.com



Connectez vous à l'actualité de la collectivité et partagez l'info, autour de vous





NOTE EXPLICATIVE BROYAGE A DOMICILE

Ce service, réservé aux particuliers résidents sur le territoire de la communauté de communes sud Luberon, leur permet de **valoriser directement leurs branches sur place en broyat utilisable** en paillage :

- aux pieds des haies,
- des plantes d'ornements,
- dans les potagers.

Il pourra également servir à faire du compost.

POINTS ESSENTIELS A COMMUNIQUER :

- Service à réserver en ligne
sur www.cotelub.fr,
plus précisément <https://portail-facturation.3douest.com/cotelub/environnement>.

- Proposition de 2 tarifs:
 - 34 € si l'utilisateur garde le broyat,
 - 70 € si l'utilisateur demande à l'évacuer.

- Prise de RDV

Le prestataire (Elan -Jouques) aura alors 24h (hors WE et jours fériés) pour rappeler l'utilisateur et lui proposer un RDV du lundi au vendredi, de 9h à 16h.

- Préparation de l'intervention :

Accès carrossable et accessible au camion plateau et au broyeur.

Seront acceptées :

- uniquement les branches fraîchement coupées, de diamètre maximal 13 cm,
- dégagées de tout objet étranger,
- regroupées en tas accessibles du point de broyage.

Seront refusés :

- souches,
- racines,
- feuilles,
- tontes de gazon et autres déchets verts qui peuvent être valorisés autrement.

Présence obligatoire de l'utilisateur pendant l'intervention.

Conseil : deux voisins peuvent mutualiser une même intervention.

Pour plus d'infos : collecte@cotelub.fr